

DELIBERATION N° 94/2-20
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 Mars 1994

OBJET

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 Janvier au 11 Février 1994 inclus ;

Sur le RAPPORT N° 94/2-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des commissions, Transport/Circulation, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

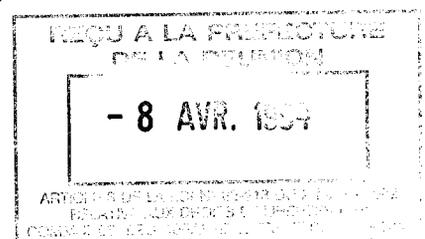
Approuve le projet de classement de voies dans la voirie communale en tenant compte du rapport du Commissaire Enquêteur. (voir Liste des voies ci-jointe).

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

05 AVR. 1994



LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 91/2-20Classement de divers chemins et voies
dans la voirie communale

A N N E X E

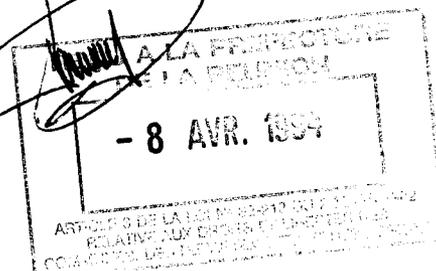
LISTE DES VOIES A CLASSER

	<u>Longueur</u>	<u>Emprise</u>	<u>Propriétaire</u>
- Avenue Georges BRASSENS (à Moufia)	325 m	24 m	S.E.D.R.E.
- Rue Mézières GUIGNARD (prolongement, à Ste Clotilde)	130 m	10 m	Commune
- Rue de la Maternelle (aux Camélias)	180 m	5 m	S.I.D.R.
- Rue Victor HUGO (aux Camélias)	245 m	5 m	Commune
- Rue Jules FERRY (prolongement, aux Camélias)	60 m	6 m	S.I.D.R.
- Rue Georges FRANCOIS (prolongement, aux Camélias)	60 m	10 m	S.I.D.R.
- Allée des GRAINES BEBE (aux Camélias)	70 m	6 m	Commune
- Allée des TANGERINES (aux Camélias)	180 m	6 m	Commune
- Allée des BOIS DE JOLI COEUR (à Saint-Denis, la Source)	260 m	5 à 8 m	Commune
- Allée des HELICONIAS (à Saint-Denis, la Source)	530 m	5 à 8 m	Commune
- Allée des TEKS (à Bois de Nèfles)	115 m	6 m	Commune
- chemin des FRAMBOISIERS (à Bois de Nèfles)	150 m	6 à 8 m	Commune
- Rue du SOUVENIR (au CHAUDRON)	675 m	6 à 7 m	Commune
- Rue Victor SCHOELCHER (au Chaudron)	580 m	12,5 m	Région
- Rue des LAVANDIERES (prolongement, au Chaudron)	85 m —	6 m	Commune

- chemin du Docteur VINSON (prolongement, à la Montagne)	65 m	8 m	Commune
- Rue Raoul FOLLEREAU (à la Montagne)	320 m	12 m	S.O.D.I.A.C.
- Rue Georges FOURCADE (à la Montagne)	190 m	9 m	S.O.D.I.A.C.
- Rue Jean COCTEAU (au Butor)	435 m	10 m	Département
- Rue André MALRAUX (au Butor)	285 m	10 m	Département
- Rue Edmond Rostand (en partie, au Butor)	185 m	10 m	Département
- Rue Marcel PAGNOL (au Butor)	350 m	10 m	Département
- Rue du BOIS DE MERLE (prolongement, à Sainte Clotilde)	130 m	8 m	S.E.D.R.E
- Rue Gaston DEFERRE (à Moufia)	260 m	8 m	S.E.D.R.E.
- Rue Léo LAGRANGE (à moufia)	460 m	14 m	S.E.D.R.E.
- Rue AGENOR (à Moufia)	110 m	15 m	S.E.D.R.E.
- Rue de la SAVOIE (à Moufia)	130 m	11 m	S.E.D.R.E.
- Avenue Pierre MENDES-FRANCE (à Moufia)	70 m	23 m	S.E.D.R.E.
- Place Simone SIGNORET (à Moufia)	140 m	-	S.E.D.R.E.
- Rue Jean MOULIN (à Domenjod)	290 m	7 et 6 m	S.O.D.I.A.C.

**Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1994**

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



CONCLUSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
préalable au classement dans la voirie communale
de diverses voies et chemins
(ARRETE MUNICIPAL n° 03-94 du 05 janvier 1994)

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 14 janvier au vendredi 11 février 1994 inclus.

Le classement de toutes ces voies a été demandé par la commune.

Il s'agit essentiellement de voies dont l'assiette appartient à la Commune, au Département, à la Région ou, à la S.I.D.R. et à la S.O.D.IA.C. et qui ont été créées ou aménagées ces dernières années, l'emprise retenue étant l'emprise actuelle.

Le fait que ces voies appartiennent toutes déjà aux collectivités ou au S.E.M. et qu'il n'y a pas d'élargissement futur prévu fait qu'aucune opposition ne s'est manifestée contre le projet de classement.

C'est pour ces mêmes raisons que nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable du classement dans la voirie communale de toutes ces voies.

**Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1994**



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

Le Commissaire-Enquêteur
G. d'HUTZAU

